

## Convention Simplifiée de Formation N° 62000

Entre les soussignés :

◆ **HP Formation**

EUROPE PARC - Z.A. Les 2B - 380 Chemin du Derontet  
01 360 BELIGNEUX  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :  
82010117601 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

◆ **INTERIM QUALITE**

162 AVENUE KENNEDY  
30130 PONT ST ESPRIT  
Représenté par : **Mme DUMONT Cassandra**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

### **Article 1 : Objet de la Convention**

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

**Action de formation**

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

**HP Formation organise l'action de formation suivante :**

N° session : 260453A

**Intitulé** : Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (R408)

**Objectifs** : A l'issu de la formation, les stagiaires seront capables de :  
- Se situer et être acteur de la prévention des risques.  
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.  
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

**Prérequis** : Dans le cadre de cette inscription, je déclare avoir vérifié que chacun des stagiaires identifiés dans cette convention réponde bien aux prérequis listés ci-après (fournir documents le cas échéant) :

- Avoir suivi et réussi une formation travaux en hauteur, port du harnais. (Joindre attestation de formation)

- Français lu, écrit, parlé.

**Durée - Dates** : 7 heures réparties sur 1 journée: 08/04/2026 (08:00-16:15)

**Lieu** : HP Formation Pierrelatte - 330 rue Hilaire - 26700 PIERRELATTE - Tél : 04.75.91.70.56

**Participant(s)** : *AKTAS Atilla*

### **Article 2 : Modalités Financières**

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT	
Frais Pédagogiques	INTERIM QUALITE	1	210.00 €	42.00 €	210.00 €	
<b>Total HT :</b>					<b>210.00 €</b>	
			<b>TVA :</b>	<b>42.00 €</b>	<b>TOTAL TTC :</b>	<b>252.00 €</b>

**Conditions de Paiement** : INTERIM QUALITE - PONT ST ESPRIT : Règlement à 30 jours date de facture

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

**ENTREPRISE** *INTERIM QUALITE 162 AVENUE KENNEDY - 30 130 PONT ST ESPRIT*

**OPCO** .....

**AUTRE** .....

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.  
Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.

**Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge** : .....

## HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet  
01360 BELIGNEUX  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

120 rue Newton  
38550 SAINT Maurice l'Exil  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire  
26 700 PIERRELATTE  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

### **Article 3 : Conditions Générales**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à HP Formation après signature.

HP Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, HP Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

Fait à Beligneux, le 7 avril 2026

*En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.*

*Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.*

**Pour INTERIM QUALITE**

**Pour HP Formation**

Joel PLAY

**Directeur**

HP FORMATION  
EUROPE PARC  
Z.A les 2 B - chemin du Derontet  
01360 BELIGNEUX  
RCS Bourg en Bresse 501 530 380  
SAS 150 000 capital



---

## HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet  
01360 BELIGNEUX  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

120 rue Newton  
38550 SAINT Maurice l'Exil  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire  
26 700 PIERRELATTE  
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

**N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601**